



ÉTUDIER AU QUÉBEC



Le Québec, c'est l'espace francophone au cœur des Amériques. C'est aussi un important pôle de l'économie du savoir et du commerce international. Carrefour des cultures latine et anglo-saxonne enrichi par l'apport d'une immigration multiethnique, le Québec offre un milieu de vie stimulant qui a l'avantage d'être sécuritaire. Son système d'enseignement est l'un des plus performants en Amérique du Nord.

Profitez d'un mode de vie à votre image en venant étudier au Québec! Vous pourriez, par exemple :

- étudier en génie aéronautique en plein cœur du Montréal branché ;
- connaître les environnements forestiers en Abitibi-Témiscamingue ;
- découvrir les sciences de la mer à Rimouski.

Chaque année, le Québec accueille environ 30 000 étudiantes et étudiants internationaux venant de plus de 160 pays.

maplaceauquebec.ca

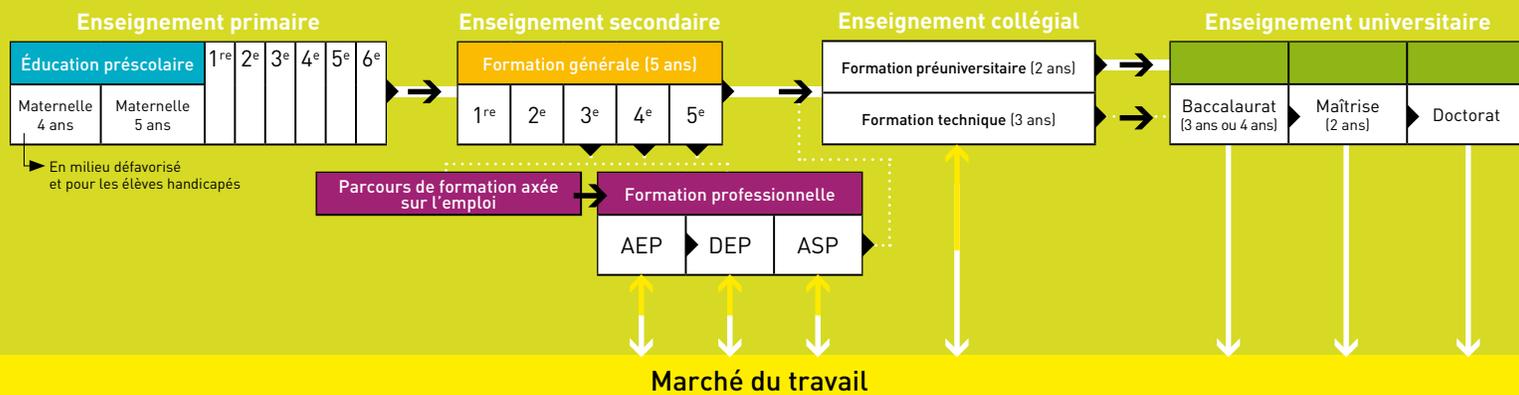
Québec 

SYSTÈME D'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Le système d'enseignement québécois comprend l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement collégial, la formation professionnelle, la formation technique ainsi que l'enseignement universitaire. Le système d'enseignement public du Québec est laïc. Il est établi sur une base linguistique francophone et anglophone, selon la langue d'enseignement d'usage dans les écoles. Il existe également au Québec un réseau d'établissements privés reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ces établissements offrent les programmes d'études officiels.

Les établissements d'enseignement du Québec offrent :

- des ateliers, des stages et la formation en petits groupes favorisant les échanges ;
- des infrastructures modernes ;
- des approches multidisciplinaires ;
- la possibilité de travailler pendant et après vos études ;
- la chance d'améliorer votre maîtrise des langues en étudiant en français ou en anglais.



AEP : Attestation d'études professionnelles • DEP : Diplôme d'études professionnelles • ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

La formation professionnelle et la formation technique

La formation professionnelle et la formation technique font partie intégrante du système éducatif. Elles sont offertes au secondaire (formation professionnelle) et au collégial (formation technique). Elles accueillent autant les jeunes que les adultes se destinant au marché du travail.

Relevant de l'enseignement secondaire, la **formation professionnelle** est offerte par des commissions scolaires et des établissements privés. L'élève peut y accéder à la suite de la réussite de la troisième ou de la quatrième année du secondaire. Tous les programmes conduisent à un diplôme officiel, soit le diplôme d'études professionnelles (DEP) ou l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

La **formation technique** est assurée par les collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et les collèges privés. Les programmes d'études conduisent à un diplôme officiel, soit le diplôme d'études collégiales (DEC). Ce diplôme permet d'obtenir des emplois de technicien ou de technologue.

L'enseignement collégial

L'enseignement collégial se situe après les études secondaires et représente le premier ordre de l'enseignement supérieur, le second étant l'université.

Les collèges dispensent l'enseignement régulier (préuniversitaire), d'une durée de deux ans, qui mène à l'université, et l'enseignement technique, d'une durée de trois ans, qui prépare au marché du travail mais qui peut également mener à l'université. Les deux parcours conduisent à un diplôme officiel délivré par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit le diplôme d'études collégiales (DEC).

L'enseignement universitaire

Les études universitaires sont sanctionnées par un diplôme de baccalauréat (premier cycle), dont la durée est de trois ou quatre années d'études, de maîtrise (deuxième cycle), d'une durée d'une ou deux années d'études ou de doctorat (troisième cycle), dont la durée est de trois années d'études ou plus.

POURQUOI ÉTUDIER AU QUÉBEC ?

Pour l'excellence de l'éducation

- Le Québec est l'un des États où le taux d'obtention d'un premier diplôme universitaire est le plus élevé.
- Les établissements d'enseignement proposent des programmes reconnus mondialement dont plusieurs sont offerts en collaboration interinstitutionnelle.
- Les établissements québécois d'enseignement supérieur sont dotés d'infrastructures ultramodernes (laboratoires de haute technologie, salles d'informatique, installations sportives, salles de spectacles, etc.) quelles que soient leur taille et leur localisation.
- On trouve au Québec des parcs technologiques reconnus et des centres de recherche prestigieux dans les secteurs de pointe.
- Les universités québécoises sont membres à part entière de réseaux internationaux d'envergure.
- Divers programmes de formation professionnelle préparant à l'exercice d'un métier spécialisé ou d'une profession sont offerts tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire québécois.
- Les relations entre le personnel enseignant et les étudiants sont simples et conviviales.

Pour la possibilité de poursuivre des études en français ou en anglais

- Les réseaux d'enseignement secondaire, collégial et universitaire du Québec comptent des établissements francophones et anglophones.

Pour un coût concurrentiel

- Les droits de scolarité sont parmi les plus bas en Amérique du Nord.
- Le coût de la vie au Québec est parmi les plus bas au Canada.

Pour la qualité de vie

- Le Québec offre de vastes espaces naturels et une impressionnante diversité de panoramas. Il abrite de nombreux lacs et rivières, une immense forêt boréale, un fjord et un fleuve majestueux ainsi que plusieurs parcs nationaux dont l'aspect change au gré des quatre saisons.
- Le Québec est une destination plein air par excellence qui offre une riche palette d'activités.
- La qualité de vie urbaine est remarquable, à mi-chemin entre le modernisme propre aux villes nord américaines et le charme des villes européennes.

Pour un milieu de vie sécuritaire

- Le Québec est reconnu pour la quiétude de son milieu de vie, ses valeurs de justice et son respect de l'individu.
- Le taux de criminalité figure parmi les plus bas en Amérique du Nord.

Pour une culture dynamique

- Le Québec se démarque par sa culture riche et originale.
- La société québécoise est de plus en plus diversifiée et ouverte sur le monde.
- Une multitude d'événements interculturels et internationaux de grande envergure ont lieu au cours de l'année : festivals, carnivals, manifestations artistiques et événements sportifs.

« Avec cette maîtrise faite au Québec, j'ai des atouts que les autres n'ont pas. »

AMÉLIE HONOREZ _ Belgique
Communication sociale



LES FRAIS LIÉS AU SÉJOUR D'ÉTUDES

Pour venir étudier au Québec, vous devez démontrer que vous serez en mesure d'acquitter les droits de scolarité applicables et d'assumer vos frais de subsistance pendant toute la durée de votre séjour d'études. Vous devez prévoir les coûts d'examen des demandes du certificat d'acceptation du Québec et du permis d'études, les droits de scolarité et les autres frais liés à votre inscription (frais afférents, frais de matériel pédagogique, cotisations aux associations étudiantes et prime d'assurance maladie et hospitalisation).

Le Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires

Le Programme d'exemption des droits de scolarité supplémentaires ou exemption du montant forfaitaire permet à un nombre limité d'étudiantes et d'étudiants étrangers d'être exemptés du montant forfaitaire qui est exigé des étudiants étrangers. Leurs droits de scolarité sont alors les mêmes que ceux exigés des étudiantes et étudiants québécois.

Le programme existe pour les élèves étrangers des trois ordres d'enseignement (formation professionnelle, enseignement collégial et enseignement universitaire).

À l'enseignement universitaire, seuls les ressortissants et ressortissantes des pays avec lesquels le Québec a conclu une entente de coopération en matière d'éducation et de formation sont admissibles au programme. Pour en savoir davantage sur ce programme, connaître les pays qui ont signé une entente et vérifier si elle est toujours en vigueur, nous vous invitons à contacter les autorités de votre pays ou à consulter le site Web du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le Programme de bourses d'excellence pour étudiants étrangers

Des bourses d'excellence sont offertes par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux élèves et aux étudiants étrangers qui se distinguent par la qualité de leur dossier scolaire. Pour être admissible, vous devez être inscrit à temps plein dans un programme menant à un diplôme d'un établissement d'enseignement québécois. Vous pourriez obtenir une bourse variant entre 10 000 \$ et 35 000 \$ par année selon l'ordre d'enseignement. Les récipiendaires d'une bourse d'excellence sont automatiquement exemptés des droits de scolarité supplémentaires.

« Les universités au Québec sont reconnues internationalement et les frais de scolarité sont abordables. »

KATERINA DOLDIRINA _ Géorgie
Droit civil (Droit aérien et spatial)



ÉTUDIER AU QUÉBEC EN QUATRE ÉTAPES

1 Étape 1 : Choix d'un programme d'études et d'un établissement d'enseignement

Prenez connaissance des programmes d'études offerts en contactant l'établissement d'enseignement de votre choix ou en communiquant avec le Centre de renseignements du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

2 Étape 2 : Admission

La meilleure façon de connaître les conditions d'admission est de vous adresser directement à l'établissement. Il s'agit d'une bonne occasion de vous informer de l'accessibilité du programme auquel vous désirez vous inscrire de même que de la période prévue pour la transmission d'une demande d'admission. La date limite pour la soumission d'une demande d'admission peut varier d'un établissement à l'autre.

En formation professionnelle, la demande d'admission doit être adressée directement au centre de formation professionnelle. Le centre fait ensuite parvenir le dossier de l'étudiant au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles afin de faire l'évaluation comparative.

Cette évaluation, qui ne constitue pas un établissement d'équivalences mais plutôt une comparaison générale entre deux systèmes scolaires, fait état des diplômes et autres documents sanctionnant des études effectuées hors Québec. Elle indique notamment l'ordre d'enseignement auquel correspondent les études effectuées par la personne désireuse d'étudier au Québec.

Au collégial, la demande d'admission doit être adressée soit à un service régional d'admission (Montréal, Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean) soit directement à l'établissement lorsque ce dernier ne fait pas partie d'un service régional d'admission. Une seule demande doit être faite lorsqu'il s'agit d'un cégep ou d'un service régional d'admission. Les services régionaux d'admission effectuent l'évaluation comparative.

« J'ai été très bien accueillie par beaucoup de gens sympathiques et chaleureux. »

YAQIN ZUO _ Chine
Français-langue seconde

L'obtention du certificat d'acceptation du Québec et du permis d'études du Canada est obligatoire pour tout programme d'études d'une durée de plus de six mois au primaire, au secondaire, au collégial ou à l'université, ou pour tout autre programme offert par un établissement d'enseignement. Il est à noter que certains ressortissants étrangers doivent se procurer un visa de résident temporaire pour entrer au Canada. Dans ce cas, c'est le Bureau canadien des visas qui le délivrera en même temps que le permis d'études.

Dans le cas d'une demande d'admission dans un collège privé, il faut communiquer directement avec l'établissement concerné.

Si vous souhaitez étudier à l'université, vous devez communiquer avec l'établissement sélectionné et préciser le nombre d'années d'études réussies et qui ont été sanctionnées par un bulletin et un diplôme, ainsi que tout autre renseignement relatif à la demande. L'établissement est responsable d'effectuer l'évaluation comparative des études réalisées hors Québec par les étudiants internationaux.

3 Étape 3 : Obtention d'un certificat d'acceptation du Québec pour études (CAQ pour études) auprès du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec

Vous devez consulter, sur le site Web du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la liste des exemptions pour les catégories de personnes qui ne sont pas tenues d'obtenir un CAQ pour études. Si vous appartenez à l'une des catégories de cette liste, vous n'avez pas à franchir les étapes 3 et 4. Si vous n'appartenez à aucune des catégories de cette liste, assurez-vous de répondre aux conditions d'obtention du CAQ pour études.

Le CAQ est valide pour toute la durée de vos études jusqu'à un maximum de 49 mois.

4 Étape 4 : Obtention d'un permis d'études auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

Veillez communiquer avec le Bureau canadien des visas pour obtenir un permis d'études et, s'il est requis, un visa de résident temporaire. La marche à suivre pour ce faire est décrite dans le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada.

Vous êtes maintenant prêt à venir étudier au Québec!



LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI

« Au Québec, on a le droit de choisir nos cours ; on a plus de disponibilité, on peut travailler en parallèle à temps partiel. »

ELLYN BADENS _ France
Génie mécanique

Profitez de vos études au Québec pour acquérir une précieuse expérience professionnelle ! Différentes opportunités s'offrent à vous pour vous permettre de travailler pendant et après vos études. Citoyenneté et Immigration Canada a instauré plusieurs programmes permettant aux étudiantes et étudiants étrangers d'occuper un emploi durant ou après leurs études sous certaines conditions. Si vous souhaitez vous prévaloir de ces programmes, vous devez avoir obtenu un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada avant d'occuper l'emploi, sauf si vous souhaitez travailler sur le campus de votre établissement d'accueil.

En plus de satisfaire aux exigences spécifiques des différents programmes, vous devez être titulaire d'un permis d'études valide et être inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement participant.

Programmes offerts

- Le travail sur le campus
- Le programme de permis de travail hors campus (maximum de 20 heures par semaine)
- Le permis de travail pour les programmes d'études coopératifs et les programmes d'études avec stages
- Le programme de permis de travail post-diplôme
- Le permis de travail pour conjointe ou conjoint

Pour plus d'information sur les études au Québec :

- Espace international – section Étudier au Québec
www.international.gouv.qc.ca/etudier

10 ÉTUDIANTS DE DIVERS PAYS RACONTENT LEUR EXPÉRIENCE D'ÉTUDES AU QUÉBEC. VENEZ LES RENCONTRER SUR maplaceauquebec.ca



La plus grande des dix provinces canadiennes. D'une superficie de 1 667 926 km², soit trois fois celle de la France, sept fois celle du Royaume-Uni et plus de la moitié de celle de l'Argentine.

Près de huit millions d'habitants y vivent.

Sa population est surtout formée de francophones, qui constituent 80 % de la population totale. Les anglophones se concentrent dans la région de Montréal et sa périphérie. Les nations autochtones se trouvent principalement dans le nord du Québec.

La langue officielle est le français. Tous les ordres d'enseignement ainsi que la plupart des services sont également offerts en anglais, et ce, jusqu'à l'université.

Les personnes dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais forment 12,3 % de la population. Enfin, 1,3 % de la population de toutes origines a plus d'une langue maternelle.